

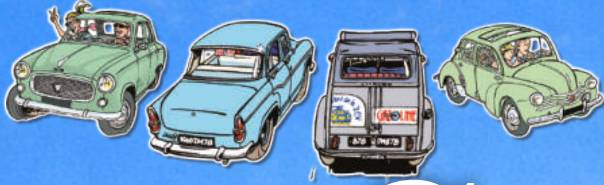
savane



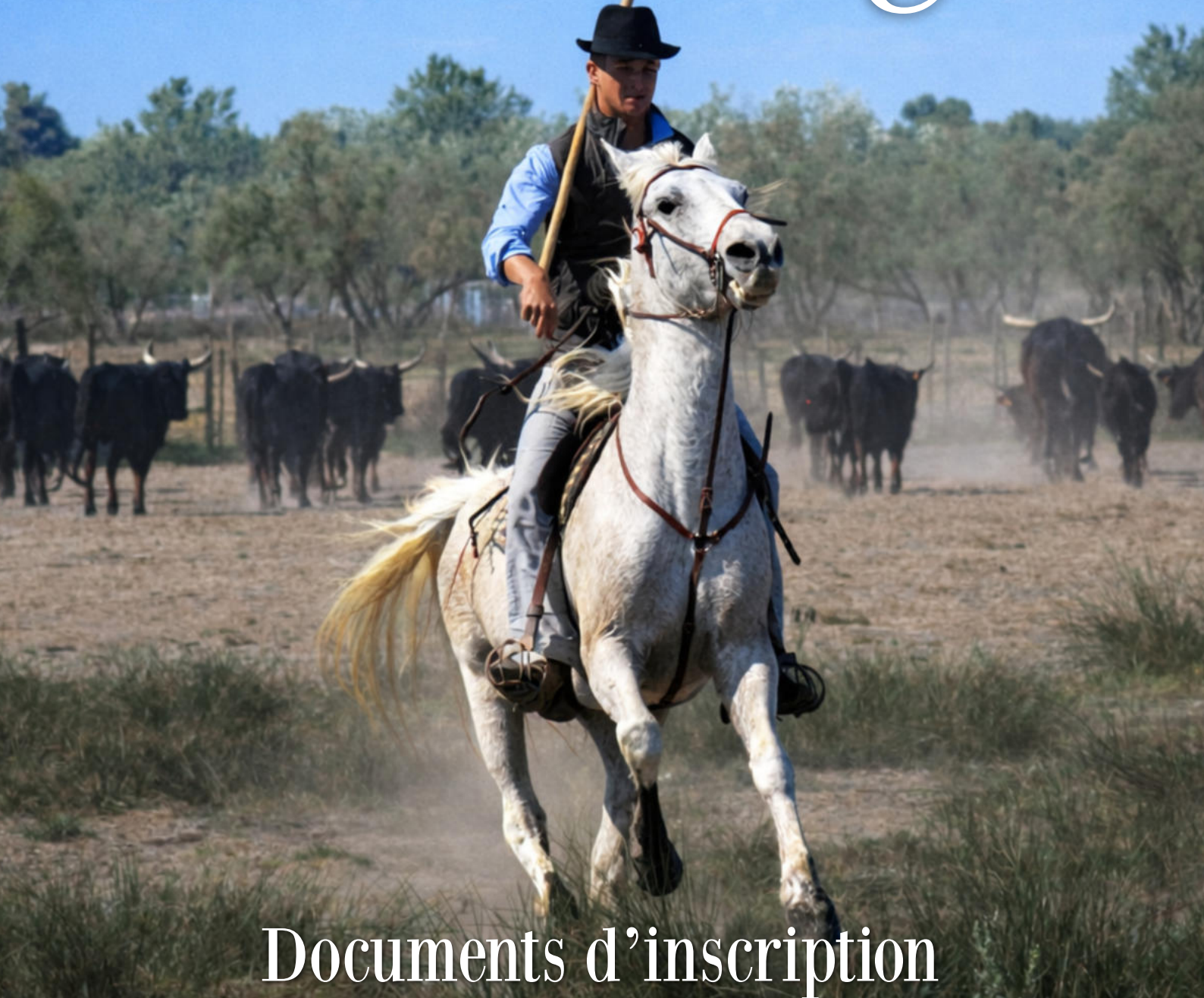
AVENTURE

La planète est notre terrain de jeu

Du 19 au 26 septembre 2026



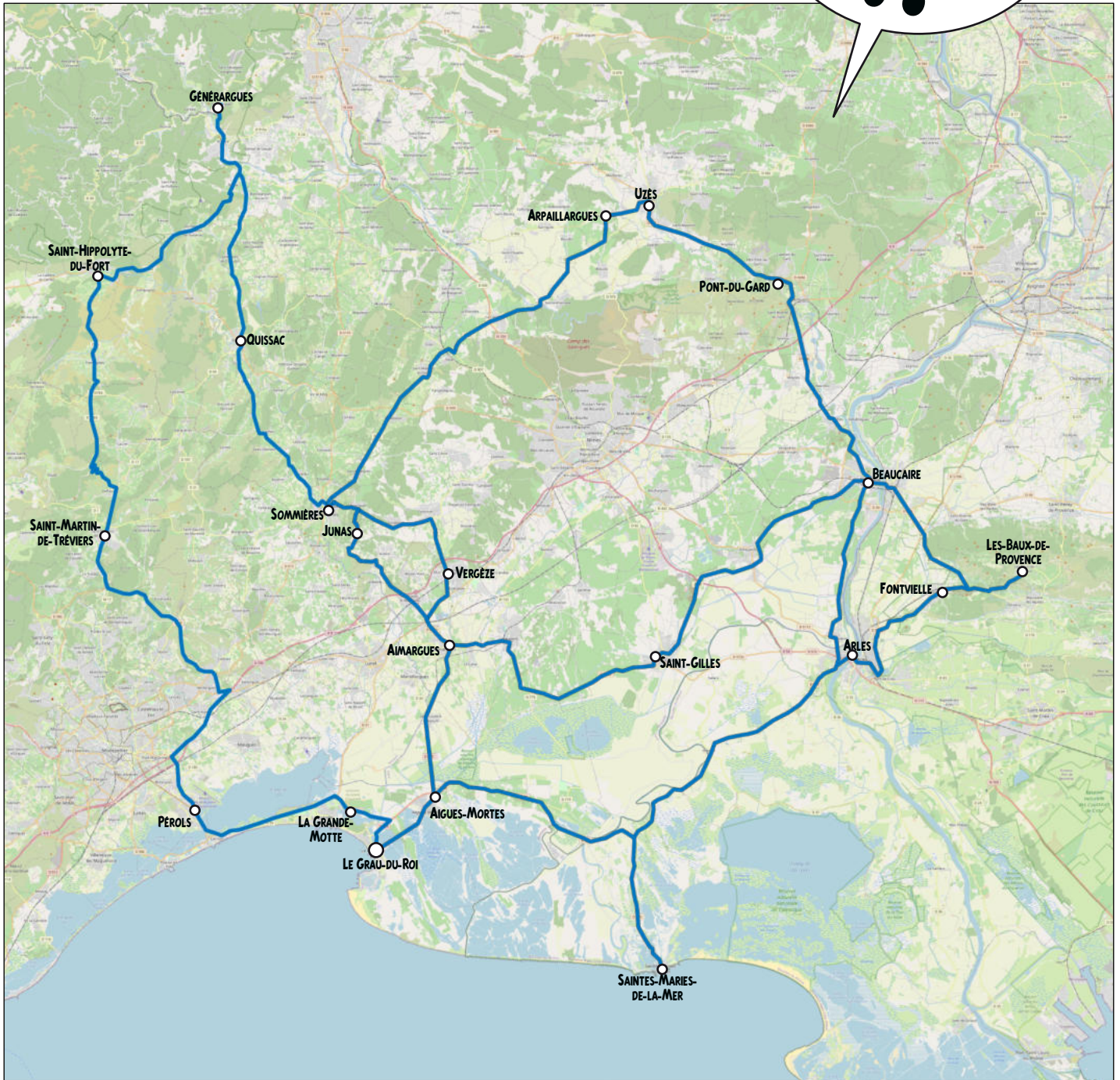
Balade en Camargue



Documents d'inscription



Balade en Camargue



RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1. DEFINITION

Savane Aventure organise un rallye en véhicules anciens de plus de 30 ans dénommé : **BALADE EN CAMARGUE**.

2. DATES

Le rallye **BALADE EN CAMARGUE** se déroulera du samedi 19 après-midi au samedi 26 septembre 2026 matin. Toutes les étapes démarreront du Grau-du-Roi.

3. CIRCUIT

Le rallye **BALADE EN CAMARGUE** est ouvert aux automobiles âgées de plus de 30 ans, et il se déroulera exclusivement sur des routes goudronnées. Il est tracé sur des voies cartographiées. Un road-book est distribué au départ. Outre des informations pratiques, il contient les cartes et indications pour suivre le parcours, étape par étape.

4. REPAS, HEBERGEMENT

Le droit d'engagement comprend l'hébergement en demie pension au Belambra Club "les Salins", du samedi 19 au soir au samedi 26 au matin, ainsi que le repas surprise du lundi midi.

5. DEROULEMENT DU RALLYE

Le rallye **BALADE EN CAMARGUE** n'est en aucun cas une course de vitesse. Entre le départ et l'arrivée de chacune des étapes, toutes notions de compétition et de chronométrage sont exclues. Il n'y aura donc aucun classement. Les participants ont obligation de suivre les consignes de sécurité données par le Comité d'organisation et de respecter scrupuleusement le code et la signalisation routière en vigueur.

Le Comité d'organisation insiste sur l'attention toute particulière qui devra être vôtre lors des traversées de villes ou villages, ainsi que sur le respect des limitations de vitesse.

6. VEHICULES ADMIS

Le rallye **BALADE EN CAMARGUE** est ouvert aux automobiles âgées de plus de 30 ans (produites avant 1996). Toutefois, une dérogation sera accordée

pour les véhicules plus récents à condition que le type du même véhicule ait été fabriqué avant 1996. Cette dérogation sera soumise au Comité d'organisation qui se réserve le droit de refuser tout véhicule à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

7. CONTROLE TECHNIQUE DU VEHICULE

Chaque véhicule devra répondre aux règles en vigueur relatives aux véhicules automobiles et au Code de la route. Les concurrents devront présenter avant le départ un contrôle technique valable de moins de deux ans (de moins de cinq ans si le véhicule est immatriculé en Carte grise collection). L'obtention de ce contrôle technique est obligatoire pour valider votre inscription.

- En dehors d'une bonne révision mécanique et notamment des organes de sécurité, aucune préparation spécifique n'est nécessaire. Si un véhicule ne satisfait pas aux contrôles effectués par l'organisation, celle-ci décline toute responsabilité s'il décide malgré tout de participer au rallye, et elle n'assurera aucune intervention de maintenance ou d'assistance.

8. PARTICIPANTS

Le nombre de participants est libre dans chaque véhicule à condition de ne pas dépasser la capacité légale de passagers telle qu'indiquée sur la carte grise. Toutefois, nous attirons votre attention sur ce nombre pour le problème lié à la surcharge (passagers et emport de bagages) que cela génère.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de refuser tout participant à l'inscription sans avoir à motiver sa décision.

9. OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Chaque participant devra présenter au cours des vérifications administratives les documents suivants :

- Permis de conduire.

Chaque véhicule devra être présenté avec les documents suivants :

- Carte grise ou certificat d'immatriculation en règle.

- Attestation d'assurance.

- Certificat de contrôle technique en cours de validité (moins de deux ans ou moins de cinq ans pour les véhicules immatriculés en Carte grise collection).

- Pour les véhicules prêtés, autorisation écrite du propriétaire.

10. EQUIPEMENT INDIVIDUEL

Chaque véhicule devra être équipé de :

- 1 extincteur de 1 kg minimum fixé dans l'habitacle.
- 1 triangle de pré-signalisation.
- 1 gilet de sécurité par personne.
- 1 trousse de premiers secours.

11. SECURITE

Chaque véhicule doit être équipé de :

- 1 téléphone portable.
- Aucune carte routière n'est réellement nécessaire. Le road-book, associé à votre GPS, suffira amplement pour suivre les parcours.

12. ASSISTANCE VEHICULES

- Chaque participant assure l'entretien de son propre véhicule. L'assistance de l'organisation pourra proposer une aide technique, mais sous la responsabilité du participant.

- En cas d'immobilisation, l'organisation amènera le véhicule jusqu'à l'hébergement du soir, sauf cas de force majeure. Le conducteur du véhicule immobilisé devra accompagner sa voiture en montant à bord du véhicule d'assistance. Son ou ses passagers pourront en faire de même ou choisir de monter à bord de la voiture d'un autre participant. L'association fera son possible pour aider à la réparation afin que le véhicule puisse reprendre la route dès le lendemain. A cet effet, le propriétaire s'engage à avoir, dans son coffre, les pièces listées dans l'annexe et qui constituent le minimum mécanique vital.

- Si la réparation est réputée impossible ou trop lourde pour pouvoir être effectuée à l'étape, l'association aidera, dans la mesure du possible, le propriétaire à trouver un garage pouvant l'effectuer.



Balade en Camargue

■ Si aucune solution technique ne permet la remise en état du véhicule, celui-ci restera sur place et ses occupants poursuivront le rallye soit dans un véhicule d'assistance, soit dans celui d'un autre participant. Le rapatriement du véhicule restera à la charge du propriétaire.

13. DROITS D'ENGAGEMENT ET CALENDRIER

Chaque participant au rallye touristique **BALADE EN CAMARGUE** doit être membre de l'association SAVANE AVENTURE.

■ La cotisation 2026 a été fixée à 26 € par l'Assemblée Générale d'avril 2025. Si la cotisation n'a pas déjà été réglée, elle devra l'être pour que l'inscription puisse être validée.

■ Le prix d'engagement a été fixé à 780 € par personne en chambre double.

Calendrier

Les inscriptions seront ouvertes à partir du 15 mars 2026. Elles seront closes le 15 mai 2026.

Après le 15 mai 2026, et s'il reste encore des places, la période d'inscription pourra être prolongée, mais un supplément de 10 % sera exigible. Un seul règlement par équipage sera accepté.

Afin de simplifier le travail administratif, le règlement sera effectué en deux fois. Si vous choisissez de régler par chèque, les deux chèques devront accompagner l'inscription.

■ Premier acompte encaissable le 15 mai 2026 : 50% de la somme totale, hors cotisation à l'association.

■ Le solde (soit les 50% de la somme totale restant) sera exigible le 15 juin 2026. Si vous avez réglé par chèque, le deuxième chèque ne sera encaissé qu'à partir de cette date.

L'inscription comprend :

■ Hébergement au Belambra "Les Salins" du Grau-du-Roi à Port-Camargue (7 nuits). Sont inclus les dîners et petits-déjeuners, ainsi que le repas surprise du lundi midi.

■ Assistance véhicule (n'inclut pas le rapatriement, voir article "Assistance véhicule").

■ Assurance Responsabilité Civile organisateur.

■ Remise des documents : Carnet de route, autocollants, plaques, etc.

L'inscription ne comprend pas :

■ Le carburant du véhicule et péages.

■ L'entretien du véhicule.

■ L'assurance du véhicule.

■ Le rapatriement du véhicule.

■ Les boissons et téléphone.

■ Le repas du midi (à l'exception de celui prévu le lundi à la Manade)

14. ANNULATION

Les inscriptions seront validées le 15 mai 2026. Avant cette date, tous les acomptes encaissés pourront être intégralement remboursés en cas de désistement. A partir du 15 mai 2026 et avant le 15 juin 2026, les versements effectués seront remboursés, déduits d'une somme équivalant à 10 % du montant versé. Passé le 15 juin, aucun acompte ne pourra être remboursé. Il est cependant convenu entre les parties que ces règles peuvent être assouplies si un équipage prend la place de celui qui se désiste. Dans ce cas, les acomptes seront remboursés, déduits d'une somme forfaitaire de 230 € par personne. Enfin, une fois le départ donné, aucun remboursement ne pourra être effectué pour cause de désistement.

Le Comité d'organisation pourra, pour des raisons de sécurité, cas de force majeure ou tout autre motif, annuler le rallye sans avoir à justifier du motif de sa décision. Le montant du remboursement ou le report du rallye à une date ultérieure sera déterminé par une Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Savane Aventure.

La cotisation restera acquise à l'association Savane Aventure dans tous les cas.

15. ASSURANCE DE L'ORGANISATEUR

Conformément à la réglementation française relative à l'organisation et à la vente de voyages et séjours, Titre VI du décret n° 94-490 du 15/06/94 de la loi n° 92/645 du 13/07/92, l'association SAVANE AVENTURE a souscrit un

contrat d'assurance en responsabilité civile de type professionnelle auprès de la Société MMA sous le numéro 113 710 557 en cas de fautes imputables à l'organisation. Ce contrat garantit la responsabilité civile et ses conséquences pécuniaires incombant au voyageur par application de la législation du pays parcouru, RC et défense pénale, frais de recherche et sauvetage.

L'association a par ailleurs souscrit une assurance responsabilité civile au titre des organismes sans but lucratif et organisme de tourisme. Il pourra être fourni, sur simple demande, le tableau des montants des garanties d'assurance. Cette couverture de l'association ne couvre pas les risques dont le participant serait tenu personnellement responsable.

16. DROITS & PUBLICITE

L'organisation autorise aux participants : la diffusion de tous reportages, photos, images de télévision, à condition de ne pas nuire à l'image du rallye **BALADE EN CAMARGUE** et à ses organisateurs. L'organisation se réserve le droit d'utiliser les photos, les images, les reportages du raid et de ses participants pour toute utilisation médiatique ou publicitaire.

17. PUBLICITE SUR VEHICULE

Des emplacements publicitaires seront réservés pour l'organisateur sur chaque véhicule. Le reste du véhicule étant libre pour toutes autres publicités, l'organisateur se réserve le droit d'en interdire certaines sans avoir à justifier sa décision.

L'organisation décline toute responsabilité pour le décollage des publicités qui doit être effectué avec une source de chaleur et avec précaution. Il est conseillé d'utiliser des supports aimantés (format 450 x 400 mm pour l'autocollant apposé sur les portes AV).

18. POINTAGE & RECHERCHE

Chaque véhicule se verra attribuer un numéro et chaque participant devra se manifester à l'arrivée d'étape auprès de la réception du Belambra. Au moins un véhicule de l'organisation fermera

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

chaque étape. En cas de panne ou d'immobilisation, les équipages devront rester près de leur véhicule et seront invités à monter dans les véhicules d'assistance, l'organisation se chargeant du rapatriement des véhicules immobilisés jusqu'à la fin de l'étape. En cas de refus de l'équipage, celui-ci devra signer une décharge à l'organisateur et ne fera plus partie du rallye. Les frais de recherche sont assurés par l'organisateur sur le parcours désigné aux participants. Si un équipage veut choisir un autre itinéraire ou quitter le rallye sans en avertir les organisateurs, l'équipage devra prendre en charge les frais de recherche engagés par l'organisation à son égard. Les équipages se retrouvant sans véhicule seront répartis dans les véhicules de l'assistance ou tout autre moyen pouvant les transporter à chaque étape. Une convention déterminera les conditions de ce transport.

19. LIMITATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS PAR RALLYE

Le nombre d'engagés sera au minimum de 30 véhicules mais il sera limité à 60 véhicules maximum ou 120 personnes maximum. Les premiers inscrits seront engagés en priorité, puis dans l'ordre d'arrivée des dossiers à l'Association Savane Aventure. Une fois le nombre atteint, les demandes suivantes seront mises en attente sur une liste, et pourront bénéficier du désistement d'un participant déjà inscrit, dans leur ordre d'arrivée.

20. RESPONSABILITE

Chaque participant est tenu de se conformer aux consignes du comité d'organisation, lequel ne peut être tenu responsable des incidents, accidents ou dommages corporels qui pourraient résulter d'une initiative personnelle imprudente. Chaque participant reconnaît prendre conscience des risques inhérents au caractère particulier de ce genre de manifestation. Il déclare assumer ces risques et renonce à rechercher la responsabilité du Comité d'organisation pour tout accident, vol, dommages aux biens ou aux personnes,

maladie,... Ces engagements seront opposables aux ayants-droit de chaque participant.

21. AGREMENT

Conformément à la décision de la commission mentionnée à l'article L.141-2 du code du tourisme, l'association SAVANE AVENTURE est immatriculée au Registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro IM076160001.

Cette immatriculation s'accompagne d'une garantie financière apportée par GROUPAMA et d'une assurance contractée auprès de MMA (voir Article 16).

22. LITIGE

Pour tout règlement de litige, seul le tribunal de ROUEN sera compétent.

SAVANE AVENTURE

6 chemin de l'Antenne

LES ESSARTS

76530 GRAND-COURONNE

T. 00.33.(0)9.67.32.73.74

ou 00.33(0)6.81.10.79.49

<https://savane-aventure.fr>

savane.aventure@orange.fr



Balade en Camargue

Le lot de bord minima que nous exigeons est **OBLIGATOIRE**. Il est destiné à simplifier les interventions les plus fréquentes sur le bord de la route ou à l'étape du soir. L'expérience montre que 90 % des pannes sont ainsi rapidement réparées, sans perte de temps.

Si il n'est pas complet, vous devrez vous débrouiller pour le compléter avant le départ. **Il n'y aura pas la moindre dérogation.**

• **Allumage** : une bobine, un jeu de rupteurs, un condensateur, un doigt d'allumeur, un fil de bougie (le plus long), un jeu de bougies.

Si votre véhicule est équipé, à l'origine, d'un allumage électronique : boîtier, module d'allumage, bobine, allumeur de rechange surtout si la bobine en fait partie intégrante.

Si vous avez équipé votre véhicule d'un allumage électronique à effet Hall, prévoir un... allumeur mécanique pour le remplacer.

Sur nos précédentes éditions, 80 % des problèmes d'allumage l'ont été avec ce type d'allumeurs.

• **Alimentation** : une pompe à essence avec son joint papier, deux colliers Serflex, un filtre à essence, 60 cm de durit essence au bon diamètre (ø 6 ou 8).

• **Refroidissement** : les durits de radiateur inférieure et supérieure, la durit de chauffage avec les colliers serflex ad-hoc, la courroie d'entraînement de pompe à eau.

• **Echappement** : un collier.

• **Pneumatiques** : une roue de secours gonflée et au moins une chambre à air pour les pneumatiques qui en sont équipés.

• **Electricité** : une boîte d'ampoules et de fusibles, 50 cm de fil électrique, quelques cosses, du chatterton ou du ruban adhésif, la courroie d'entraînement de l'alternateur si elle est différente de celle qui entraîne la pompe à eau.

PIÈCES DE
RECHANGE #

• Un **balai d'essuie-glace**.

• **Liquides** : un bidon d'huile moteur, un bidon d'huile de boîte, un bidon de liquide de refroidissement, un bidon de liquide de frein.

• **Doc technique** : pensez également à emmener la documentation technique concernant votre véhicule (RTA, Manuel de réparation, Notice d'entretien ou *Pense pas bête mécanique* édité par Gazoline) et sur laquelle figure l'essentiel des réglages usuels.

C'est une bonne habitude à prendre lorsqu'on a une voiture ancienne d'avoir en permanence dans son coffre ces quelques pièces et cette documentation minimaliste dont l'utilité n'est plus à prouver..



PRESTATIONS	Prix par personne	Nbre personnes	Prix à payer
Hébergement Belambra Club "Les Salins" (7 nuits), en demi pension + surprise du lundi	780 €		€
TOTAL A REGLER			

Un seul règlement par équipage (TOUJOURS AU MÊME NOM) à effectuer par chèque bancaire ou postal ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE et envoyé à l'adresse suivante :
SAVANE AVENTURE - 6 CHEMIN DE L'ANTENNE - LES ESSARTS - 76530 GRAND-COURONNE (France)
avec votre dossier dûment complété.

* CIC HAUTE NORMANDIE ASSOCIATIONS - 4 PLACE JACQUES LELIEUR - 76000 ROUEN
CODE IBAN : FR76 3002 7174 1100 0200 0650 126 - CODE BIC : CMCIFRPP



Balade en Camargue

FICHE
D'INSCRIPTION

Marque		Année
Modèle		
Immatriculation		
N° de série		

Cadre réservé à l'organisation

PARTICIPANTS

	CONDUCTEUR	PASSAGER
Nom		
Prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Code postal		
Ville		
Nationalité		
Téléphone domicile		
Portable utilisé sur le rallye		
Email		
N° Carte d'identité		
CI : Date de validité		
CI : Lieu d'obtention		
N° Permis Conduire		
Date d'obtention		
Lieu d'obtention		
Groupe sanguin		
Allergies alimentaires connues		
Préférences pour la literie	Merci d'indiquer si vous préférez des lits séparés <input type="checkbox"/> ou un lit matrimonial <input type="checkbox"/> ou si cela vous indiffère <input type="checkbox"/> (*)	
Personnes à prévenir en cas d'urgence		

(*) Nous en tiendrons compte chaque fois que ce sera possible.

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche d'inscription, avoir lu et approuvé le règlement du rallye **BALADE EN CAMARGUE**. Je décharge les organisateurs de toute responsabilité découlant de l'usage de mon véhicule pour tous dommages corporels ou matériels, causés aux tiers ou à eux-mêmes quelles que soient les conditions.

Date

Signature

NB : les renseignements portés sur cette fiche sont confidentiels et nous nous engageons à ne pas les communiquer à un tiers

SAVANE AVENTURE - 6 chemin de l'Antenne - LES ESSARTS - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)9.67.32.73.74 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
<https://savane-aventure.fr> - Mail : savane.aventure@orange.fr

FRAIS DE
PARTICIPATION !?

A VÉRIFIER AVANT

D'ENVOYER VOTRE DOSSIER

Pour valider votre inscription, vous devez joindre à la fiche d'inscription les pièces suivantes :

- 1 PHOTOCOPIE DE LA **CARTE GRISE** DU VÉHICULE
- 1 PHOTOCOPIE DE L'**ASSURANCE** EN COURS DE VALIDITE
- 1 PHOTOGRAPHIE DU **VÉHICULE** (par mail en haute définition à mh.dupuis@orange.fr - Taille minimum = 2 Mo)
- 1 PHOTOGRAPHIE DU **CONDUCTEUR** ET DU **PASSAGER** (par mail en haute définition à mh.dupuis@orange.fr - Taille minimum = 2 Mo par photo)
- LA FEUILLE DU **CALCUL DU RÉGLEMENT**

Si vous réglez par CHÈQUE BANCAIRE ou POSTAL :

- DEUX CHÈQUES PAR ÉQUIPAGE** (CONDUCTEUR + PASSAGERS + VOITURE + ASSURANCE RAPATRIEMENT) correspondant chacun à 50% du prix total à l'ordre de SAVANE AVENTURE. Le premier (50% de la somme totale) est encaissable au 15 mai, le second (50% de la somme totale restante) ne sera encaissé que le 15 juin 2026.

Si vous réglez par VIREMENT * :

- LA RÉFÉRENCE DU **VIREMENT** CORRESPONDANT À 50% de la somme due immédiatement. Le 15 juin 2026, il sera procédé à l'appel de fonds pour le deuxième virement.

Si vous n'avez pas réglé votre cotisation pour l'année 2026, vous devez également joindre à votre inscription les pièces suivantes :

- 1 **BULLETIN D'ADHÉSION** PAR PERSONNE (voir page suivante)
- LE **RÉGLEMENT** CORRESPONDANT (un seul règlement par équipage)

VOTRE INSCRIPTION NE SERA PAS VALIDÉE S'IL MANQUE UNE SEULE DE CES PIÈCES. MERCI DE BIEN VÉRIFIER QUE VOTRE DOSSIER EST COMPLET AVANT DE NOUS L'ENVOYER. LES RECOMMANDÉS NE SONT PAS ACCEPTÉS.

**Votre dossier doit être envoyé, en lettre simple, à
SAVANE AVENTURE
6 chemin de l'Antenne - LES ESSARTS
76530 GRAND-COURONNE - FRANCE**

* CIC HAUTE NORMANDIE ASSOCIATIONS - 4 PLACE JACQUES LELIEUR - 76000 ROUEN
CODE IBAN : FR76 3002 7174 1100 0200 0650 126 - CODE BIC : CMCIFRPP

SAVANE AVENTURE - 6 chemin de l'Antenne - LES ESSARTS - 76530 GRAND-COURONNE - T. 00.33.(0)9.67.32.73.74 ou 00.33(0)6.81.10.79.49
<https://savane-aventure.fr> - Mail : savane.aventure@orange.fr

savane



AVENTURE

La planète est notre terrain de jeu

BULLETIN D'ADHÉSION 2026

Les rallyes organisés par SAVANE AVENTURE sont strictement réservés aux adhérents de l'association à jour de cotisation.
L'assemblée générale d'avril 2025 a fixé le montant de cette cotisation à 26 euros pour l'année 2026. Elle est exigible au 1^{er} janvier de l'année civile.
Elle est ramenée à 1 euro symbolique pour les enfants de moins de 15 ans.

Je soussigné(e)
M., Mme, Mlle

N°
d'adhérent

NOM :

PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :
.....
.....
.....

PAYS :

TELEPHONE :

TELEPHONE MOBILE :

E-MAIL :

Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en
qualité de membre pour l'année 2026.

Date :

Signature

Je soussigné(e)
M., Mme, Mlle

N°
d'adhérent

NOM :

PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :
.....
.....
.....

PAYS :

TELEPHONE :

TELEPHONE MOBILE :

E-MAIL :

Désire adhérer à l'association SAVANE AVENTURE en
qualité de membre pour l'année 2026.

Date :

Signature

Mon (mes) enfant(s)

.....

N°
d'adhérent

.....

N°
d'adhérent

.....

N°
d'adhérent

Souhaite(nt) adhérer en qualité de membre(s) associé(s) pour l'année 2026.

Immatriculation tourisme
IM076160001

Je règle ma (mes) cotisation(s) soit :

26 € x adultes = + 1 € x enfants =



Par chèque bancaire ou postal, ou virement* à l'ordre de ASSOCIATION SAVANE AVENTURE
envoyé à l'adresse suivante :

ASSOCIATION SAVANE AVENTURE, 6 Chemin de l'Antenne - LES ESSARTS - 76530 Grand-Couronne (France).

* CIC HAUTE NORMANDIE ASSOCIATIONS - 4 PLACE JACQUES LELIEUR - 76000 ROUEN
CODE IBAN : FR76 3002 7174 1100 0200 0650 126 - CODE BIC : CMCIFRPP